

BRÈVE

POST - COVID-19 : LE CAMEROUN REBOOST LES ENTREPRISES IMPACTÉES PAR LE COVID EN POURVOYANT UNE GARANTIE DE 200 MILLIARDS FCFA POUR LEURS PRÊTS BANCAIRES

Une garantie d'un montant de 200 milliards de FCFA vient d'être signée le 22 juillet 2021 par le Ministre des Finances avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun (Apeccam) et l'Association Nationale des Établissements de Micro finance du Cameroun (Anencam) pour les prêts bancaires intérieurs au profit des entreprises publiques et privés ayant été impactés par la pandémie du Coronavirus. Ce nouveau dispositif tient sa source dans la loi de finances 2021 qui autorise le gouvernement à accorder aux entreprises au titre d'emprunts intérieurs, un montant global de 200 milliards de FCFA (358 millions de dollars). 70% du montant global (soit 140 milliards FCFA) sera réservé aux entreprises privées et 30% (soit 60 milliards de FCFA) à celles du public.

La garantie souveraine couvrira une partie du prêt soit 50% au plus pour les grandes entreprises et 70% pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il est important de noter qu'une disposition a été mise en place permettant d'ajuster ce plafond à la hausse (jusqu'à 80%) pour les entreprises opérant dans les régions du Nord-Ouest et Sud-Ouest par rapport à la crise socio-politique qu'elles traversent.

Le but de cette convention-cadre de garantie est de permettre aux entreprises impactées par la crise sanitaire de renforcer leurs activités soit en couvrant leurs besoins en fonds de roulement soit en appuyant leurs programmes d'immobilisations corporelles et par conséquent redynamiser l'économie camerounaise sur le long terme.